

L'option des frais d'acquisition reportés (FAR) n'est plus offerte depuis le 1^{er} juin 2023. Si vous avez souscrit des parts d'un fonds distinct de la gamme des produits de placement NN au titre de cette option avant cette date, votre barème FAR continuera à s'appliquer, tel qu'il est décrit dans le présent document.

BREF APERÇU

Date de création du Fonds	Valeur totale (en milliers)	Gestionnaire de portefeuille	Taux de rotation du portefeuille	Dépôt initial minimum
8 novembre 2013	755 \$	Corporation Fiera Capital	S/O	Les nouveaux dépôts ne sont pas autorisés. Le montant minimum des transferts entre fonds est de 1 000 \$.

Fonds	Contrats et codes de fonds						
	RCANN	SGI I	SGI II	SGI III	SGI III – garantie basée sur le fonds		FERRNN
					Option de garantie 75/75 %	Option de garantie 100/100 %	
FPG canadien de marché monétaire ivari – NN PP	2391	2392	2393	2394	2395	2396	2397

Fonds	Ratio des frais de gestion (RFG)	Valeur liquidative par part	Nombre de parts en circulation
FPG canadien de marché monétaire ivari – NN PP	0,99 %	10,47 \$	72 106

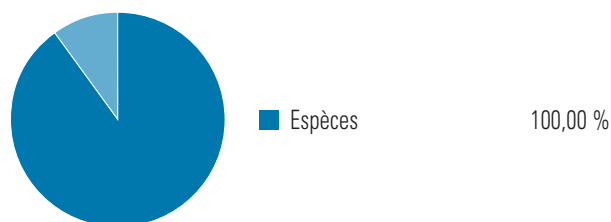
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit dans des titres canadiens à court terme (échéance inférieure à un an) de première qualité présentant un faible risque et émis par le gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des établissements financiers et des sociétés.

Les 10 principaux placements du Fonds

au 31 décembre 2023

Honda Canada Finance Inc., 5,374 %, 12 janvier 2024	8,72 %
Central 1 Credit Union, 5,236 %, 11 mars 2024	8,64 %
Banque de Montréal, 5,205 %, 5 janvier 2024	7,42 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,205 %, 16 février 2024	7,02 %
Banque Nationale du Canada, 5,205 %, 28 février 2024	6,15 %
Bon du Trésor du Canada, 5,047 %, 1 ^{er} février 2024	5,87 %
Banque HSBC Canada, 5,256 %, 2 février 2024	5,65 %
VW Credit Canada Inc., 5,289 %, 11 janvier 2024	4,97 %
Banque de Nouvelle-Écosse, 5,316 %, 15 janvier 2024	4,79 %
Clarity Trust, 5,504 %, 20 février 2024	4,77 %

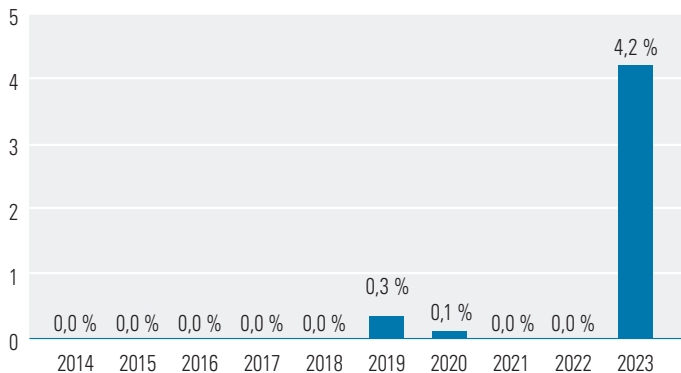
Total **64,00 %**
Nombre total de placements : 27
Répartition des placements au 31 décembre 2023

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette rubrique présente le rendement du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Un placement de 1 000 \$ dans le Fonds effectué le 31 décembre 2013 s'élèverait aujourd'hui à 1 047,05 \$, ce qui correspond à un rendement annuel moyen de 0,46 %.

Rendements annuels (au 31 décembre)

Le graphique montre le rendement du Fonds au cours de chacune des 10 dernières années. Sa valeur était à la hausse pendant 3 années et inchangée pendant 7 années.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements pourrait baisser.

**Y A-T-IL DES GARANTIES?**

Offert aux termes d'un contrat d'assurance, ce fonds distinct prévoit des garanties qui peuvent protéger vos dépôts en cas de baisse des marchés, sous réserve de certaines limites. Le RFG comprend le coût d'assurance lié à ces garanties sauf dans le cas où le Fonds est détenu selon l'option de garantie 100/100 % dans un contrat SGI III dont la garantie est basée sur le fonds. Veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour les détails.

Fonds	Frais trimestriels (en %) de la garantie de 100 % de la prime brute
FPG canadien de marché monétaire ivari – NN PP	0,00

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds est destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement à court terme, qui cherchent un certain revenu et qui sont prêts à accepter une variation très faible de la valeur de leur portefeuille.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?**1. Frais d'acquisition**

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour vendre des parts du Fonds.

Retrait des parts :	Contrat de fonds distincts						FERRNN*
	RCANN	SGI I	SGI II*	SGI III*	SGI III – garantie basée sur le fonds*		
					Option de garantie 75/75	Option de garantie 100/100	
Frais d'acquisition reportés (FAR) [comme pourcentage du montant du dépôt]							
1 ^{re} année suivant le dépôt	Les FAR ne s'appliquent pas.	4,0 %	5,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
2 ^e année suivant le dépôt		3,5 %	4,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
3 ^e année suivant le dépôt		3,0 %	3,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
4 ^e année suivant le dépôt		2,5 %	2,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
5 ^e année suivant le dépôt		2,0 %	1,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
6 ^e année suivant le dépôt		1,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
7 ^e année suivant le dépôt		1,0 %					
8 ^e année suivant le dépôt		0,5 %					
9 ^e année suivant le dépôt		0,0 %					

*Pour les contrats de type 0 à 5. Si dans la proposition, le client a sélectionné un contrat de type 0, 1, 2, 3 ou 4, le taux FAR applicable à la police est inférieur à celui énoncé ci-dessus.

L'option des frais d'acquisition reportés (FAR) n'est plus offerte depuis le 1^{er} juin 2023. Si vous avez souscrit des parts d'un fonds distinct de la gamme des produits de placement NN au titre de cette option avant cette date, votre barème FAR continuera à s'appliquer, tel qu'il est décrit dans le présent document.

Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du titulaire de contrat et peut prendre ou perdre de la valeur.

2. Frais permanents du Fonds

Le RFG comprend les frais de gestion, le coût d'assurance lié aux garanties, les frais d'exploitation et les taxes applicables au Fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Toutefois, le coût d'assurance du Fonds selon l'option de garantie 100/100 % aux termes d'un contrat SGI III dont la garantie est basée sur le fonds n'est pas compris dans le RFG. Ce coût d'assurance est couvert directement au moyen d'un retrait trimestriel de parts à partir de votre police. Ces frais ont des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de votre placement. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, veuillez consulter votre contrat d'assurance.

Fonds	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du Fonds)
FPG canadien de marché monétaire ivari – NN PP	0,99 %

3. Autres frais

D'autres frais peuvent s'appliquer si vous transférez des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de transfert entre fonds	25 \$ à partir du 5 ^e transfert dans la même année civile.

Commission de suivi

Tant que vous détenez des parts du Fonds, nous versons une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Cette commission est payée à même les frais de gestion et correspond à 1 % de la valeur de votre placement chaque année.

- RCANN – La commission de suivi ne s'applique pas.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

Vous pouvez revenir sur votre décision à l'égard des transferts dans les deux jours ouvrables suivant la première des dates suivantes à survenir :

- la date à laquelle vous recevez la confirmation, ou
- cinq jours ouvrables après son envoi.

Vous devez nous aviser de l'annulation par courriel, télécopie ou courrier. Le montant remboursé correspond au montant investi ou, en cas de baisse, à la valeur marchande. Le remboursement ne vise que la transaction en question et comprend tous frais d'acquisition et autres frais que vous avez versés à l'égard de la transaction annulée.

RENSEIGNEMENTS

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et le Dépliant de renseignements. Vous pouvez nous contacter comme suit :

ivari
C.P. 4241, Station A
Toronto (Ontario) M5W 5R3

Sans frais : 1-800-846-5970
Courriel : conversation@ivari.ca
ivari.ca

Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du titulaire de contrat et peut prendre ou perdre de la valeur.

ivari[®] et les logos d'ivari sont des marques de commerce détenues par ivari Holdings Inc.